

Un méga-projet de 400 MW pour les investisseurs privés



La loi 13-09 a ouvert le marché de la production de l'électricité à base d'énergies renouvelables aux investisseurs privés.

Investisseurs privés, à vos marques ! Masen s'apprête à lancer ces jours-ci des appels d'offres pour le développement de projets solaires totalisant 400 MW. Ce marché, exclusivement destiné aux opérateurs privés, sera éclaté en lots sur des sites déjà identifiés par l'agence.

Le département de l'Énergie planche sur une méga-offre dans l'énergie solaire. Le projet porte sur la production de 400 mégawatts (MW) par le secteur privé. Dans une déclaration exclusive au «Matin-Éco», le ministre de l'Énergie, Aziz Rabbah, affirme que son département, en partenariat avec Masen, finalise les appels d'offres qui doivent être lancés ces jours-ci au profit des investisseurs privés. Pour avoir un ordre de grandeur sur l'importance de ce chantier, sachez que le complexe Noor Ouarzazate avec ses quatre centrales d'une capacité globale de 580 MW doit satisfaire les besoins d'un million de foyers.

Les 400 MW à produire par et pour le privé seront éclatés en lots répartis à travers le pays. L'objectif étant d'impliquer un plus grand nombre d'entreprises. Précision importante : Masen a déjà identifié les zones d'implantation des projets qui seront donc développés dans le cadre de la loi 13-09 qui a ouvert le marché de production d'électricité d'origine renouvelable au privé.

Par ailleurs, les services de l'Énergie ont bouclé le projet de la plateforme de distribution dans la

moyenne tension. «Nous nous sommes mis d'accord avec le ministère de l'Intérieur et l'Office national de l'eau et de l'électricité (ONEE) pour l'ouverture de la moyenne tension (MT) aux distributeurs privés. D'ailleurs, nous avons bouclé les études et le plan global de ce projet pour un lancement très prochain», nous confie le ministre de l'Énergie. Ce projet s'inscrit dans le cadre du décret n° 2-15-772 en application de la loi 13-09 et relatif à l'accès au réseau électrique national de MT. Le décret «prévoit l'ouverture du réseau de moyenne tension aux énergies renouvelables selon une trajectoire composée d'enveloppes exprimant le volume d'intégration de l'électricité verte dans le réseau électrique pour chaque zone de distribution». La trajectoire et les enveloppes tiennent compte des spécificités propres des régions-concessionnaires et de l'ONEE. L'objectif étant d'encourager les investissements privés et répondre à la demande des industriels pour le développement des projets d'énergies renouvelables. Autre chantier chez le département de l'Énergie : un projet de réforme de cette même loi 13-09. Selon le ministre, cette révision a été décidée à la suite d'observations sur le terrain des projets réalisés dans le cadre de cette loi. À travers cette réforme, le gouvernement entend améliorer la bancabilité des projets. De même, un projet de décret en application de la loi sur l'autoproduction est en cours d'élaboration. Sa mise dans le circuit d'adoption est prévue pour 2019. ■

Le département de l'Énergie planche sur un projet de réforme de la loi 13-09.